

ANNEXE 7 : Ouverture estivale Crèche de Contres

Afin de garantir un service minimum aux familles du Val de Cher Controis, la crèche de Contres reste ouverte 2 ou 3 semaines au mois d'août avec un agrément réduit à 10 berceaux.

Les places sont réservées, en priorité, aux enfants déjà inscrits dans une crèche ou une micro crèche du territoire communautaire. L'accueil est aussi ouvert aux enfants dont les parents ont besoin d'un mode d'accueil de dépannage en août et résident sur la communauté de communes.

Les dates sont décidées chaque année suite à une concertation entre la Communauté de communes Val de Cher Controis et le groupe People & Baby.

En 2024, les dates retenues pour l'ouverture estivale sont **du 05/08/2024 au 23/08/2024**.

1. Modalités d'inscription :

Les familles souhaitant bénéficier d'un accueil pendant cette période devront remplir le formulaire en Annexe 7.1 « Recensement des besoins » et le faire parvenir à la crèche avant le 31 mai.

Afin de valider cette réservation, les familles devront verser une caution (versée exclusivement par chèque) d'un montant de 150€. Cette caution ne sera pas encaissée et sera intégralement restitué le dernier jour d'accueil estival soit le **23/08/2024**.

2. Désistement :

Toute inscription est ferme et engage la famille. La famille bénéficie toutefois d'un délai de rétractation. Ce délai court de la demande d'inscription jusqu'au 31/05 date de clôture des inscriptions. A partir du 31 mai, la famille est fermement engagée. Toute résiliation aura pour conséquence l'encaissement du chèque de caution.

3. Formulaire d'inscription : Annexe 7.1

ANNEXE 7.1

Recensement des besoins d'accueil au moins d'août à la crèche de Contres.

Document à remettre à la directrice de
votre crèche référente avant le 31/05/2024

NOM et PRENOM :

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT :

CRECHE D'ACCUEIL INITIALE :

SEMAINES AVEC BESOIN D'ACCUEIL (à cocher) :

Août 2024																				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

Le jeudi 15 août est férié. Mon enfant sera présent/absent le vendredi 16 août*

*Rayer la mention inutile

J'ai compris que l'inscription de mon enfant ne sera effective qu'après la remise d'une caution à la crèche sous la forme d'un chèque de 150€. Ce chèque sera encaissé si je ne respecte pas le planning ci-dessus (Sauf maladie ou motif valable remis par écrit à la directrice) – mon délai de rétractation expire au 31/05/2024

Date et SIGNATURE :